

**Prise de position de la BKSE**

# Davantage de temps et qualité accrue dans le domaine social cantonal est rentable – des forfaits par cas doivent être définis et vérifiés périodiquement



Sponsor de l' image : www.aventissocial.ch | ©Max Spring

## ● Situation initiale

Avec les forfaits par cas, le Canton de Berne a créé un instrument judicieux pour financer la charge de travail dans le cadre de la compensation des charges dans l'aide sociale. Cependant, lorsqu'il a été introduit il y a cinq ans, cet instrument n'était pas terminé. Par exemple, des «étiquettes de prix» ont été créées et un prix a été fixé, mais sans définir le contenu pour cela. C'est comme une boîte à chaussures vide avec une étiquette de prix attachée. Toutefois, depuis l'introduction des forfaits par cas, de nouvelles exigences réglementaires ont été imposées de façon continue sans pour autant modifier le prix.

Ni les services sociaux, ni le Canton et les communes ne savent clairement ce qui est financé.

## ● Préoccupation majeure

Pour l'avenir, les forfaits par cas devraient être vérifiés et définis dans une mesure aussi judicieuse que possible en termes de contenu. Cela implique les tâches à accomplir ainsi que des informations sur la quantité, l'effort et la qualité. S'il y a des preuves de changements importants, le prix doit également être ajusté. Au niveau des ordonnances et lois, il devrait être réglementé qu'une telle vérification soit effectuée périodiquement (proposition de la BKSE: tous les 4 ans) et comment cette vérification doit avoir lieu. Dans sa prise de position, la BKSE a fourni des indications essentielles sur ce qu'il faut prendre en compte.

Le **Comité de la BKSE** publie des impulsions sociopolitiques au moyen de prises de position fondées professionnellement. Cela est lié à l'espoir que les thèmes seront repris par la politique et incorporés dans la législation. L'objectif est de créer dans le canton de Berne un système de protection sociale plus efficace, axé sur la cohésion sociale, l'autodétermination et l'égalité des chances.



## ● Besoin de développement

- En plus de la logique économique jusqu'ici négligée, les services sociaux se préoccupent également de questions telles que «qu'est-ce qu'un bon travail social dans l'aide sociale, la protection des enfants et des adultes ou la pension alimentaire» et «quelle qualité devrait être financée»?
- Au niveau cantonal, il est à préciser que le système des forfaits par cas est défini sur la base de critères régulièrement vérifiés et ajustés si nécessaire.
- Cela inclut également des informations sur le contenu et les méthodes de mesure. Les services expérimentés en charge de l'exécution doivent être associés à la négociation des règlements, de même que les partenaires copayeurs (par exemple, les communes), comme il est d'usage dans le cas de tâches communes.
- Il n'est pas judicieux de modifier les forfaits par cas chaque fois que la loi est modifiée. Mais dans le cas de nouveaux règlements, les commentaires devraient également souligner les exigences modifiées. De cette façon, ces points peuvent être spécifiquement examinés lors des vérifications périodiques.
- En tant que méthodes de mesure, il est judicieux d'enregistrer périodiquement et temporairement le temps pour un nombre représentatif de services sociaux. Cela permet de voir combien de temps est nécessaire pour les tâches. Couplé à un système salarial différencié et tenant compte d'un nombre réaliste de dossiers, le prix peut être fixé judicieusement.
- Il faut tenir compte des différences régionales importantes dans les tâches (p. ex. les longs trajets dans les régions éloignées ou le bilinguisme dans le Seeland/ Jura bernois) et des ressources sont nécessaires pour participer aux réseaux régionaux et cantonaux.

## ● Conclusion

Les forfaits par cas sont un bon instrument. Cependant, ils ont besoin d'une définition en termes de contenu et d'une vérification périodique des moyens nécessaires pour accomplir la tâche. Il est nécessaire de clarifier ce qui est financé par la compensation des charges et ce que les communes doivent supporter elles-mêmes. La mise en œuvre de ces propositions conduit à une plus grande sécurité de planification pour tous et toutes et à une compréhension commune significative des effets envisagés.

### Exemple d'analyse des tâches et des capacités d'un service social dans le canton de Berne

